

Commune de PIGNANS



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

Extrait du registre des Arrêtés du Maire
Du 22 novembre 2022

ARRÊTÉ N° 2022/694

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,
Vu le Code des Communes (partie réglementaire),
Vu le Code de la Route,
Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation lors du lancement des illuminations de Noël le jeudi 1er décembre 2022,

ARRÊTE

Article 1 :

Afin de permettre le bon déroulement du lancement des illuminations de Noël, le stationnement sera interdit sur la place de la Mairie le jeudi 1er décembre 2022 de 17h00 à la fin de la manifestation.

Article 2 :

Du fait de la fermeture de la barrière pivotante entre la place des Armistices et la place de la Mairie le jeudi 1er décembre 2022 à partir de 17h, la circulation dans cette zone sera impossible.

Article 3 :

La commune sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui surviendrait du fait de cette manifestation.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Madame la Lieutenante commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 22 novembre 2022.

Le Maire,
Fernand BRUN

